



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 29 mars 2011
18 heures 00

AS/VC

N° 001173

Administration
Générale - Motion de
soutien au
Commandement de la
Compagnie de
Gendarmerie d'Apt.

Affiché le :

Le **mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Face aux menaces grandissantes qui planent sur l'avenir de la Gendarmerie nationale en Pays d'Apt et plus particulièrement sur la Compagnie, les élus du pays d'Apt souhaitent unanimement manifester leur soutien plein et entier à ce service public.

Le transfert annoncé du Commandement de la Compagnie de Gendarmerie d'Apt à Pertuis n'est pas acceptable pour les administrés de ce bassin de vie, d'autant plus qu'il fait suite au départ du Tribunal d'Instance également transféré à Pertuis, au mépris de toute logique de territoire et de notion de service public.

La sécurité doit être une priorité mais elle nécessite des moyens. Les élus du pays d'Apt s'opposent au transfert du Commandement de la Compagnie de Gendarmerie d'Apt à Pertuis.

Celui-ci entraînerait de graves conséquences :

- le départ du personnel de commandement,
- une baisse des effectifs,
- une remise en cause du service rendu aux habitants,
- une moindre réactivité, préjudiciable aux urgences des interventions,
- un impact important sur l'évolution de la délinquance dans cette zone centrale de la vallée du Calavon et du Luberon.

Ils s'indignent de cette décision qui serait gravement dommageable à la sécurité des habitants du bassin et réaffirment le droit des administrés au maintien de leur sécurité. Ils témoignent leur soutien au maintien d'un service de proximité, indispensable à la qualité de vie de l'ensemble des administrés.

Ils demandent aussi que les engagements de maintien des services publics sur le territoire du pays d'Apt, pris par l'Etat lors de la dissolution du 1er Groupement de Missiles Stratégiques sur le Plateau d'Albion soient tenus et qu'en conséquence, le Commandement de la Compagnie de Gendarmerie d'Apt soit assuré dans son devenir et l'ensemble de ses services maintenus.

Ils souhaitent enfin que toute réflexion portant sur la réforme des services publics et le rôle de l'Etat en milieu rural ne soit pas développée au sein des seuls services de l'Etat mais faire l'objet d'une réflexion commune avec l'ensemble des élus du pays d'Apt.

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

Approuve, la motion de soutien au Commandement de la Compagnie de Gendarmerie d'Apt de Gendarmerie d'Apt telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**